

Recherches sociographiques



L'institution familiale à l'Anse des Lavallée

M.-Adélarde Tremblay

Volume 6, Number 3, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055277ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055277ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M.-A. (1965). L'institution familiale à l'Anse des Lavallée. *Recherches sociographiques*, 6(3), 237–263. <https://doi.org/10.7202/055277ar>

Article abstract

L'étude qui suit porte sur la famille acadienne telle que nous l'avons observée dans un village de la Nouvelle-Ecosse et dont nous cherchons à décrire les aspects les plus caractéristiques. Dans une première partie, consacrée à la structure de la « maisonnée », nous considérons la composition du ménage, les activités de subsistance, la structure de l'autorité et les règles de succession. Une seconde partie traite des relations familiales qui constituent l'infrastructure de l'ensemble du système de parenté : nous abordons successivement les relations d'alliance (époux-épouse), les relations de filiation (parents-enfants) et les relations des enfants entre eux. Dans un troisième temps, nous exposons brièvement les techniques de socialisation des enfants. Nous complétons ces observations en dégagant les principaux changements survenus dans la structure et dans les relations familiales depuis le début du siècle.

L'INSTITUTION FAMILIALE À L'ANSE DES LAVALLÉE *

L'étude qui suit porte sur la famille acadienne telle que nous l'avons observée dans un village de la Nouvelle-Écosse et dont nous cherchons à décrire les aspects les plus caractéristiques. Dans une première partie, consacrée à la structure de la « maisonnée », nous considérons la composition du ménage, les activités de subsistance, la structure de l'autorité et les règles de succession. Une seconde partie traite des relations familiales qui constituent l'infrastructure de l'ensemble du système de parenté : nous abordons successivement les relations d'alliance (époux-épouse), les relations de filiation (parents-enfants) et les relations des enfants entre eux. Dans un troisième temps, nous exposons brièvement les techniques de socialisation des enfants. Nous complétons ces observations en dégagant les principaux changements survenus dans la structure et dans les relations familiales depuis le début du siècle.

I

LA MAISONNÉE

Composition du ménage

Des 97 ménages de l'Anse des Lavallée, 80 sont de type nucléaire, c'est-à-dire qu'ils sont constitués d'une seule famille conjugale. Quinze seulement comprennent des familles étendues. Deux n'incluent que des célibataires. C'est donc la famille nucléaire qui prédomine. Par contre, dans cinq cas, le ménage est composé d'un seul membre. Ces cas sont ceux de trois veuves et de deux célibataires. Ces célibataires et ces veuves préfèrent conserver leur indépendance et leur autonomie plutôt que de vivre

* L'Anse des Lavallée est le nom fictif d'un village acadien du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse qui, depuis quelques années, a été l'objet des recherches de l'auteur (voir : « Évolution de la structure familiale à l'Anse des Lavallée », *Recherches sociographiques*, IV, 3, 351-357). Cette étude fait partie d'une monographie qui a été réalisée en collaboration avec M. Marc Laplante grâce à une subvention du Musée de l'Homme d'Ottawa et qui sera bientôt publiée sous le titre *Famille et parenté en Acadie*, par les soins du Musée.

dans une autre maison avec des parents. Ils possèdent leur propres moyens de subsistance et peuvent vivre sans recevoir l'aide de parents qui seraient proches d'eux. Peut-on voir là l'indice d'une certaine atomisation de la famille ?

Toutes les familles conjugales, à l'exception d'une seule, résultent d'unions régulières consacrées par l'Église catholique. Les enfants de toutes les familles, sauf trois, sont des enfants légitimes. Dans deux des trois cas irréguliers, une fille-mère a gardé son enfant avec elle au moment de son mariage parce que son mari l'a accepté comme le sien propre. Dans ces deux cas, le prêtre-curé avait insisté auprès des maris pour qu'ils soient « généreux » et qu'ils acceptent les enfants de leurs fiancées. Dans le troisième cas, c'est un père et une mère qui acceptent au foyer le fils naturel de leur fille. Il est impossible de connaître avec précision le nombre d'enfants naturels dans le village et qui ont été, par la suite, soit placés dans des foyers privés à l'extérieur, soit confiés à des sociétés s'occupant d'adoption. Ce nombre ne doit pas être élevé si l'on en juge par le nombre d'enfants naturels que l'on trouvait dans le village en 1962 et qui ne représentait que 1.7 pour cent de tous les enfants.

Dans dix ménages, il y a trois générations présentes. Sept de ces ménages sont de type patrilinéaire et trois, de type matrilinéaire. Dans cinq des familles de type patrilinéaire, l'un ou l'autre des grands-parents est décédé et le chef de famille est un de leur fils. Dans les deux autres cas où les deux-grands-parents sont vivants, le chef de famille demeure le grand-père, selon le modèle traditionnel. Dans les trois cas de familles de type matrilinéaire, la fille mariée est demeurée avec ses parents après son mariage. C'est son mari qui est chef de famille. Dans le cas où les grands-pères vivent avec un fils ou une fille mariés et qu'ils ne sont plus chefs de famille, c'est avec beaucoup de pondération qu'ils donneront leur avis sur la manière d'élever les enfants, sur la façon de dépenser l'argent ou sur d'autres points pouvant faire l'objet de litiges et de disputes.

Activités de subsistance

L'Anse des Lavallée a toujours été un centre forestier bien que tous les propriétaires de terres à bois cultivaient aussi une ferme d'où ils tiraient les principaux produits utilisés pour la consommation domestique. Cette agriculture de subsistance s'est maintenue jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Si les produits agricoles étaient consommés, les produits de la forêt étaient vendus sur une base commerciale. Le système d'échange fut le troc jusque vers 1940. Ce système économique a d'ailleurs permis à une famille locale d'exercer un très grand contrôle sur la vie économique et sociale du village. Non seulement cette famille était-elle plus prospère que les autres mais elle orientait les décisions administratives de la localité dans

TABLEAU I

*Composition et grandeur des ménages**

NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE	NOMBRE DE FAMILLES	TOTAL
1	5	5
2	27	54
3	15	45
4	18	72
5	14	70
6	9	54
7	5	35
8	1	8
9	1	9
10	1	10
	96	362

* Le nombre moyen de personnes par ménage est de 3,8, ce qui signifie une diminution importante, depuis 50 ans, du nombre de membres actifs vivant au foyer.

le sens de ses intérêts. Cela compensait, dans l'esprit de ses membres, pour les largesses envers les familles locales car certaines de celles-ci ne pouvaient couper sur leurs terres à bois suffisamment d'arbres pour payer leurs achats annuels. Voici ce que dit un des membres de cette famille éminente à propos de ses débiteurs :

« Vois-tu, il y a cinquante ans, ce village était comme une grande famille. Il y avait les Belliveau, les Thériault, les Doucet et les Comeau, mais ils se considéraient tous comme les membres d'une seule et même grande famille. Bien entendu la famille de mon père était plus importante que les autres puisque mon père était le propriétaire d'un magasin général. Durant plusieurs années, il a nourri les gens de par ici avec de la fleur, de la mélasse, du sucre, du sel et tous les autres produits qui ne poussaient pas sur leur ferme. Quelques-uns ont payé leurs dettes mais d'autres ne nous rembourseront jamais ce qu'ils nous doivent. »

Puisque le bois était le produit d'échange, la richesse d'une famille s'évaluait d'après la grandeur de ses terres à bois. Les fermes étaient presque toutes d'égale grandeur et produisaient sensiblement les mêmes denrées. Le cheptel ne variait à peu près pas d'une ferme à l'autre. Chaque habitation possédait sept ou huit vaches laitières et quelques taures pour assurer la relève ; une paire de bœufs de trait et deux ou trois jeunes pour les remplacer ; deux cochons, des moutons et une trentaine de poules.

Ces animaux étaient gardés dans une grange-étable où l'on entassait le foin, l'avoine et les autres céréales pour nourrir les animaux. Un cultivateur de cette époque s'exprime ainsi :

« Mon père tuait son cochon à l'automne et le salait : nous avions notre viande pour tout l'hiver. Il avait l'habitude également de tuer un veau aux alentours de Noël. Nous avions de la viande fraîche pour 3 ou 4 jours. Le reste était débité et salé. Il y avait du lard salé et des patates à chaque repas. De plus, nous échangeions nos patates pour du poisson sec avec les pêcheurs du *Neck*¹ qui venaient par ici avec leurs bateaux. Cela constituait la diète : du poisson sec, du lard salé et des légumes. »

Une section de l'Anse, la Pointe-à-Major, se distinguait du reste du village par ses activités de subsistance. À la coupe du bois et à la culture de la terre, elle ajoutait la pêche qui, en outre d'alourdir le cycle annuel des activités de subsistance, venait aussi varier le menu alimentaire. Voici comment un résident de la Pointe décrit les activités de sa famille vers les années 1925 :

« Les familles de la Pointe n'ont jamais été très riches bien qu'elles aient été propriétaires de belles terres à bois et d'une ferme de bonne grandeur. Au printemps, on labourait et ensemait les champs. Puis on allait à la pêche durant quelques semaines jusqu'au temps des foins (fin de juin). Lorsque le foin avait été serré dans la grange, on retournait à la pêche durant quelques semaines jusqu'au temps de la moisson. À l'automne les hommes allaient au bois. Après Noël toute la famille déménageait à Margo et y passait le restant de l'hiver. Très tôt au printemps, on charroyait les billots au moulin avec une paire de bœufs. Tard au printemps on amenait les planches chez les B... Ils achetaient de la nourriture pour leurs planches. À la fin de l'année, il leur restait tout juste d'argent pour payer leurs taxes et payer la dîme... C'était tout l'argent qu'ils avaient. »

Inutile d'insister sur les mécanismes bien connus de l'économie d'auto-consommation. Quelques souvenirs d'une vieille informatrice suffiront, mieux que tout commentaire, à illustrer les activités particulières qui tombaient sous la responsabilité des femmes :

« On faisait des draps, des *sweaters*, des habits d'homme. On brochait des grands bas de laine avec de la laine qu'on filait soi-même. On prenait la laine sur les brebis, on échaudait la laine, on l'écardait, on la filait, on la lavait et on la brochait. On la travaillait jusqu'au temps qu'elle fût parée à mettre sur l'échine. »

Aujourd'hui les granges sont vides. On les a transformées pour garer les automobiles et d'autres véhicules à moteur. Les fermes ne sont plus cultivées et les broussailles croissent dans les champs. Seules quelques familles cultivent un jardin potager où l'on trouve les légumes de toutes variétés. Pain, beurre, viande, œufs, lait, tout est acheté à l'épicerie. Plusieurs familles sont encore propriétaires de lots à bois qu'elles coupent

¹ Le *Neck* est une presqu'île qui s'avance dans la baie de Fundy. Long « cou » de terre qui s'étire parallèlement à la côte sur une distance de 3 à 4 milles, il abrite plusieurs villages de pêcheurs.

judicieusement. Elles y trouvent en effet le revenu d'appoint qui permet de boucler leur budget. Pour ce qui est des chaussures, des vêtements, tout est acheté dans les magasins des villes avoisinantes.

Structure de l'autorité et règlement des conflits

Jadis, lorsque le bien familial constituait le principal avoir de la famille et que, pour le faire fructifier, chacun des membres remplissait des tâches bien définies, l'autorité était entre les mains du plus vieux, du « patriarche » de la maisonnée, soit, le plus souvent, le grand-père. C'est lui qui décidait de la nature des tâches à entreprendre et qui en confiait la responsabilité à chacun des membres de la famille. On jugeait de sa valeur par son habileté à faire fructifier le bien familial (améliorations ou agrandissement de « l'habitation » — le domaine plein — par l'achat de terres à bois, de prairies, de lots, ou de fermes entières) et par sa capacité à maintenir des relations harmonieuses à l'intérieur du groupe. Ses décisions n'étaient jamais discutées : elles étaient irrévocables. Il était le dépositaire de l'autorité, le représentant de la famille qui aurait la responsabilité devant Dieu de chacun de ses « sujets ». Son autorité, bien que temporelle, était fondée dans une mission surnaturelle. Lui étaient ainsi soumis sa femme, ses frères et sœurs qui vivaient avec lui, ses fils et filles mariés vivant sous son toit ainsi que tous les petits-enfants. Son autorité s'exerçait jusqu'à sa mort ou jusqu'à ce qu'il demeure assez lucide pour commander. Lui succédait son fils aîné marié qui vivait avec lui sur le même domaine.

L'épouse devait être entièrement soumise à son mari et devait l'assister dans toutes ses entreprises. En tant que mère et gardienne du foyer, elle assumait la responsabilité de l'apprentissage des jeunes et des travaux domestiques. Plusieurs des tâches domestiques étaient souvent assumées par une servante qui travaillait sous sa direction. C'est la servante qui filait la laine, confectionnait les vêtements, faisait la lessive, aidait à la préparation des repas et quelquefois aidait à traire les vaches. La mère, en dépit d'une famille nombreuse, disposait de tout le temps qu'exigeait l'éducation familiale et religieuse des enfants.

Aujourd'hui, il existe une certaine démocratisation de l'autorité dans la famille. Dans près de la moitié des foyers de l'Anse, le père et la mère dirigent en collaboration les destinées du foyer. Voilà qui est très différent de l'image traditionnelle de l'autorité dans le foyer acadien. Cela veut dire que les relations de la famille avec l'extérieur, les décisions concernant la consommation, l'épargne et l'endettement de la famille, l'éducation des enfants, sont conçues comme responsabilités conjointes dans bon nombre de foyers. Le modèle traditionnel n'est cependant pas encore disparu. Dans 31 foyers, c'est un homme, ordinairement le père de famille, qui assume l'entière responsabilité de la conduite des affaires de la famille.

Dans 13 familles, par contre, c'est la mère qui conduit effectivement la maisonnée. Dans trois de ces cas, le mari est invalide. Dans quatre autres cas, ce sont des veuves.

Il n'y a pas eu seulement un renversement dans les relations entre époux mais aussi dans les relations entre les parents et les enfants. Ces derniers, de plus en plus, veulent être traités en adultes assez tôt, vers l'âge de 13 ans, et aspirent à un statut d'égalité avec leurs parents. Il existe une certaine répartition des responsabilités pour le règlement des conflits. Les conflits entre les enfants, les conflits bénins d'un membre de la famille avec une des institutions du milieu (le voisinage, l'école) sont du ressort de la mère. Le père est plutôt responsable des conflits majeurs, des conflits comportant un aspect monétaire et de ceux qui touchent les relations de la famille nucléaire avec les membres de la famille étendue. Cette dernière fonction du père s'explique par le fait qu'il est lui-même du milieu (de l'Anse) et qu'il sait mieux que sa femme (assez souvent venue de l'extérieur) évaluer ces conflits et leur trouver une solution. Un des conflits les plus fréquents à l'intérieur de la famille étendue concerne la succession des biens et l'héritage.

Quant aux conflits et querelles entre époux, ils sont habituellement provoqués par l'éducation des enfants, des projets d'achat de biens ou des questions touchant les relations intimes. D'après un informateur, les époux et les épouses qui ne s'entendent pas ou se querellent fréquemment se sont mariés ou par obligation ou pour une raison de convenance sociale.

En Acadie, l'unité de voisinage a toujours été importante comme lieu de définition des besoins. Les normes de consommation sont, dans une large mesure, définies par l'unité de voisinage sinon par la communauté tout entière :

« Une femme voudrait avoir quelque chose qui n'est pas dans ses moyens. Elle pourrait vouloir, par exemple, une machine à coudre électrique. Autrefois on avait des machines à coudre à pédales. Ça faisait l'affaire. Mais aujourd'hui, la voisine en a une électrique, quand même ils n'ont pas les moyens de l'acheter. J'en connais un cas tout récemment, là. Le mari m'a dit que l'autre machine aurait pu faire. Il s'est plaint que ça lui coûte \$240. »

Dans le cas de conflits sérieux entre époux et épouse, l'un des deux consultera un membre influent de la famille, un ami, un leader de l'endroit, y compris le curé, mais la dispute ne se rendra presque jamais devant les tribunaux civils. Une cause typique de conflit entre une unité familiale (époux-épouse) et la famille d'orientation se présente dans le cas de mariages mixtes,¹ de mariages entre personnes d'origine sociale différente, et

¹ Il y a trois sortes de mariages « mixtes » : les mariages entre Français catholiques et Anglais catholiques (différence ethnique) ; les mariages entre Français catholiques et Français protestants (différence religieuse) ; les mariages entre Français catholiques et Anglais protestants (différence culturelle).

dans tous les cas qui entraînent une désapprobation de la part des parents de l'un ou l'autre conjoint.

Règles de succession

Traditionnellement, le bien familial était légué aux enfants après la mort du chef de la famille. L'appartenance au groupe familial par filiation ou adoption comportait le privilège d'héritage : tous les enfants recevaient une part du bien. Sous l'ancien système, tous les héritiers se prévalaient de leur droit. Les uns le cédaient après l'avoir vendu pour une somme jugée équivalente ; d'autres acceptaient des biens en échange. Les filles, par exemple, cédaient leur droit strict à une partie du domaine à la condition que l'héritier les prenne à charge jusqu'à leur mort. Elles perdaient tous leurs privilèges en se mariant. Dans plusieurs cas, elles recevaient quand même une dot, au moins symbolique :

« Une fois qu'une fille est mariée, elle ne fait plus partie de la famille. Elle, ses héritages, ce sera du côté de son mari. Si elle marie quelqu'un qui est bien et qui a des chances d'hériter, elle va hériter en même temps que lui. Sinon, bien, ce sera sa malchance. »

La transmission du bien, des propriétés et du cheptel familial, avait lieu à la mort du chef, même si ce dernier décédait à un âge avancé. Les droits d'héritage étaient des droits coutumiers, sanctionnés par une tradition séculaire que nul ne contestait. Le bien d'héritage était sacré. Il permettait la continuité de la lignée sur le même bien, assurait la survie biologique des héritiers tout en permettant le prolongement des traditions familiales. À la mort du père d'un de nos informateurs à la fin du XIX^e siècle, la propriété fut divisée entre les cinq garçons vivants, d'un commun accord, suivant en cela les coutumes locales. Le père n'avait point rédigé d'acte notarié de son vivant : les enfants, après sa mort, firent eux-mêmes « les arrangements ».

Selon ce système traditionnel, le fils ou les fils qui travaillaient avec leur père sur la ferme au moment de sa mort recevaient un peu plus que les autres. Ce privilège était lié à leur contribution plus substantielle au patrimoine familial et à leur plus étroite association avec le chef. Comme ils avaient vécu avec lui ses derniers moments, reçu ses derniers conseils, consenti à des sacrifices parfois très lourds, il était naturel qu'ils reçoivent davantage. Ce privilège, à notre connaissance, n'a jamais été contesté par les autres héritiers. En vertu du même principe, tous les enfants qui avaient contribué à améliorer le domaine recevaient des compensations : celui-ci, quelques arpents de terre de plus ; celui-là, un lot forestier ; un autre, une bâtisse ou de l'équipement.

Le morcellement des patrimoines familiaux cessa vers 1920. Les propriétés étaient devenues si petites (« des bretelles de terre trop étroites »)

qu'elles suffisaient à peine à assurer la subsistance de la maisonnée. Depuis ce temps, le bien est indivisible et est transmis intégralement à un seul héritier.

Les propriétaires terriens et forestiers les plus riches ont cependant perpétué la coutume de la division en parts égales jusqu'aux années 1950. Ainsi, à sa mort en 1942, un de ces propriétaires divisa ses quatre terres à bois en parts égales entre ses deux fils. Un autre, en 1950, divisa ses biens entre les membres de sa famille, y compris les filles. Deux fils sont exclus de l'héritage. L'un, un prêtre, dans l'esprit du donateur a son avenir assuré. L'autre a déjà reçu sa part d'héritage puisque la « famille lui a payé ses études » secondaires. Ce chef de famille est le dernier à diviser son bien, une génération après les autres.

Aujourd'hui, le chef de famille a tendance à céder le bien, avant sa mort, à un seul de ses enfants. Il évite ainsi des contestations qui pourraient être faites par d'autres membres de la famille. Le fils marié qui vit avec son père et sa mère espère hériter du bien. Dans certains cas, il essaiera d'hériter du bien le plus tôt possible, cherchant même à « forcer » la main de son père. Si la mère n'aime pas sa bru, le chef ne signera pas la donation du bien de son vivant. Selon l'expression d'un informateur, « il se mettrait alors dans le chemin » :

« Cette animosité entre la bru et la belle-mère est facile à comprendre », ajoute-t-il, « car il existe un dicton populaire qui affirme : « Il n'y a pas de place pour deux femmes autour d'un seul poêle ».

Si les « vieux » s'entendent bien avec leur fils et sa femme, le bien sera donné par acte notarié avant leur mort à la condition que l'héritier « soigne » ses parents, c'est-à-dire qu'il les garde à la maison et s'en occupe jusqu'à leur mort.

L'étude des ménages des héritiers permet de dégager quelques modes typiques d'héritage depuis la deuxième guerre mondiale. Ainsi, les héritiers sont obligés au soin des parents après l'héritage. En effet, c'est seulement dans la maison des héritiers que l'on retrouve des grands-parents, veufs ou veuves, qui ont cédé le bien à leur fils. L'héritier n'est pas toujours un fils. Dans certains cas, c'est un neveu qui a vécu avec son oncle avant la mort de celui-ci ou qui a assumé la responsabilité de sa subsistance avec l'entente qu'il hériterait du bien. L'héritier n'est pas, non plus, toujours de sexe masculin. Dans certains cas, des nièces ont hérité de leurs oncles ou de leurs tantes ; dans certains autres, les filles mariées ont hérité du bien paternel. Le désir d'assurer la sécurité financière de chacun des enfants semble préoccuper le père au moment de la rédaction de son testament. Un chef de famille, par exemple, veut donner à sa fille célibataire une partie de ses biens et économies. Il se justifiera en disant :

« C'est la seule qui n'a point la sécurité du mariage. Elle a une profession, mais elle ne sera peut-être pas toujours capable de l'exercer. »

Étant donné la diminution de la grandeur de la famille, il n'y a pas toujours d'enfant de sexe masculin pour hériter. De plus, les enfants déjà établis ailleurs, soit aux États-Unis, soit au Canada, ne sont pas toujours intéressés à hériter puisqu'ils ont des emplois lucratifs là où ils vivent. Ils sont certains qu'ils ne pourraient pas retrouver ces avantages en revenant à l'Anse. Enfin, l'héritage, dans le système économique actuel est souvent conçu comme un fardeau économique plutôt que comme un acquis puisqu'il rapporte à peine de quoi payer les taxes. Le système d'impôt foncier ainsi que l'évaluation des propriétés ne tiennent nullement compte des changements profonds dans les structures de l'économie et dans la signification économique de la propriété.

II

LES RELATIONS FAMILIALES

RELATIONS D'ALLIANCE

La conception idéale du rôle d'époux

C'est le chef de famille qui possède le droit de commander. L'autorité que l'époux doit exercer envers sa femme est cependant basée sur la compréhension mutuelle. Le mari a le droit d'être respecté par sa femme et la femme ira au-devant des désirs de son mari. Idéalement du moins, il ne doit pas lui donner des ordres de la même manière qu'à ses enfants. L'époux et l'épouse doivent s'aimer et être affectueux l'un pour l'autre. Ils doivent toutefois éviter de donner ouvertement des signes d'affection. La notion de masculinité et de virilité est associée à la capacité de retenir ses émotions, de ne pas trop les extérioriser. Non seulement évitera-t-on de se donner des signes d'affection devant les autres mais on évitera également de se mettre en colère devant des étrangers ou en public. Certains désavouent même les sautes d'humeur et les reproches devant les enfants.

Ce modèle est difficile à réaliser. Les vieux couples, cependant, n'y dérogent point tandis que les écarts se retrouvent chez les couples de la jeune génération qui appartiennent à une classe sociale inférieure — ceux qui ont le moins d'instruction ou qui ont été élevés dans des familles peu fortunées. Il ne sont pas aussi bien considérés que les autres parce qu'ils « manquent de culture ».

La conception idéale du rôle d'épouse

Comme son mari, l'épouse exerce une certaine autorité dans les domaines qui lui sont réservés, tels les tracas et les disputes d'enfants. Mais

lorsqu'un litige ou une décision à prendre n'est pas de son ressort, c'est au mari qu'elle référerait la question ou c'est seulement après avoir obtenu son point de vue qu'elle règlera le problème elle-même.

Il y a, à ce sujet, des changements qui méritent d'être soulignés. Les ménages où maris et femmes agissent conjointement sont les plus nombreux dans le village, ce qui indique une tendance vers l'égalité des sexes au foyer. Dans ces familles, l'épouse ne se sent pas inférieure à son mari mais son égale. Parfois même elle se sentira supérieure. Cette attitude des épouses tient, pour une large part, au niveau de scolarité plus élevé des femmes et celui-ci s'explique assez bien. Il n'y a pas encore si longtemps, l'exploitation d'un domaine familial requérait une main-d'œuvre nombreuse. Les garçons participaient très tôt à ces travaux (coupe des arbres, transport des billots, sciage du bois, transport des planches, semailles et récoltes, tâches routinières à la grange-étable, etc.). Les chefs de famille les retiraient donc de l'école dès qu'ils étaient en mesure d'aider. Les filles, par ailleurs, pouvaient, tout en aidant leur mère aux travaux ménagers, continuer à fréquenter l'école plus longtemps.

Dans certaines familles, l'autorité s'est même déplacée : c'est la femme qui tient les rênes du pouvoir. C'est là une situation qui est mal vue par les autres familles. On dira de ces femmes qu'elles sont masculines et déplaisantes, qu'elles « portent la culotte ». Les Acadiens voient d'un mauvais œil le mari qui est « couvé par sa femme et nourri à la becquée ». On dira de lui qu'il est « un faible » et que la situation n'est pas « naturelle ». On ira même jusqu'à dire qu'il est une « poule mouillée ». Ces tentatives d'assumer la direction complète des affaires familiales ne sont pas toujours couronnées de succès. Le mari qui se sent déplacé deviendra très vite l'objet de commentaires qui visent à le ridiculiser.

Les relations effectives époux-épouse

Les relations d'alliance sont donc fondées sur la conscience d'une œuvre commune à réaliser, ce qui implique une collaboration quotidienne et une grande stabilité de l'union maritale. Les conjoints font tout leur possible pour assurer la bonne entente et garder la paix au foyer. Les enfants doivent sentir que les parents entretiennent des relations harmonieuses. Par ailleurs, les parents sont discrets dans l'expression de leur amitié et de leur affection. La même discrétion se manifeste lorsque les époux discutent des problèmes de la famille ou se confient l'un à l'autre.

La famille nucléaire constitue le premier pôle d'identification de chacun des membres de la maisonnée. La famille d'orientation est le centre d'attraction second en importance tandis que la parentèle se situe à la périphérie : le système des obligations familiales prend son fondement dans la

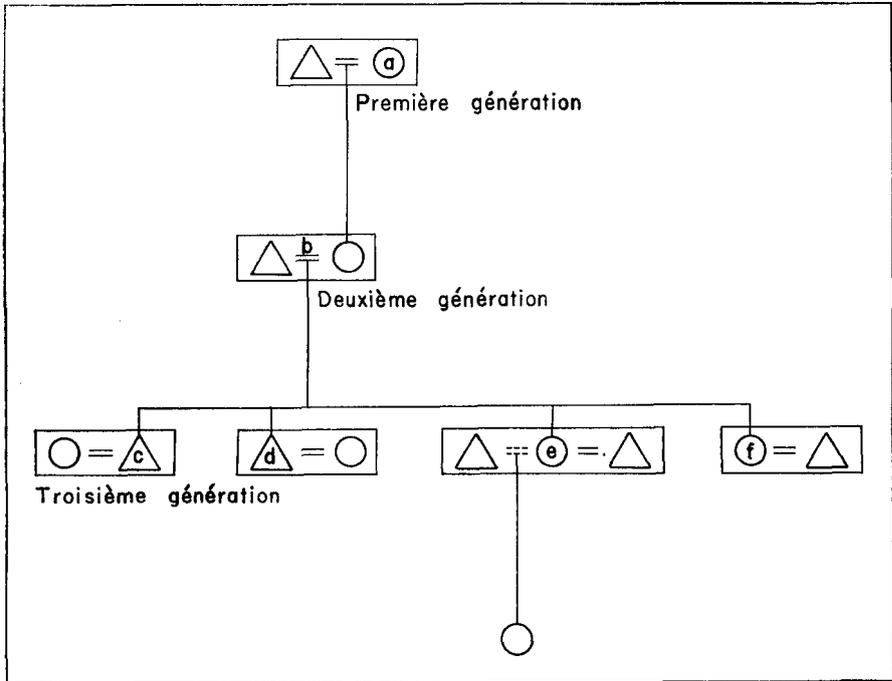
cellule nucléaire pour s'étendre aux familles d'orientation et à la parentèle. Si on l'exprimait par un graphique, ce système de relations prendrait la forme de cercles concentriques. Au fur et à mesure que les cercles s'agrandissent et qu'ils intègrent des unités plus vastes, il y a un affaiblissement des liens d'obligation et d'entraide. On passe successivement d'unités sociales restreintes à des unités sociales plus englobantes. Ainsi, la famille nucléaire est axée sur les familles d'orientation (bilatérisme s'affirmant de plus en plus), puis, sur la parentèle, la communauté, le village, la paroisse, la Baie-Française, le groupe ethnique de la province et des provinces de l'Atlantique, les groupes d'expression française du Canada, et, enfin le Canada tout entier. Au fur et à mesure que les unités s'élargissent et s'éloignent du centre de gravité, les affinités s'atténuent.

L'épouse qui n'a pas de parents consanguins (« parents de sang ») dans le village où elle a vécu toute sa vie aura tendance à retourner dans son village natal après la mort de son mari, surtout si les enfants ont déjà émigré. D'ailleurs, lorsque la mère de famille évoque sa famille d'orientation, elle a soin de bien la distinguer de la famille nucléaire. Celle-là sera « mon vieux chez-nous » tandis que celle-ci s'appellera « mon chez-nous ».

La quasi-totalité des maris et des épouses respectent leurs engagements de fidélité. Quelques-uns ont cependant entretenu des liaisons depuis leur mariage. L'infidélité conjugale est vite connue. Les infidèles sont mal vus et « perdent leur nom ». Dans le système de prestige de la communauté, ils sont au bas de l'échelle sociale, avec ceux qui ont commis un délit ou qui ne pratiquent plus leur religion. D'ailleurs, plusieurs de ceux qui ne respectent par leurs promesses ont aussi abandonné la pratique religieuse. L'infidélité semble se produire dans certaines familles où plusieurs antécédents de même nature existent. Le schéma généalogique suivant illustre des incidents de ce genre dans trois générations successives (graphique 1).

Cette illustration d'une famille où l'infidélité conjugale est fréquente et où la pratique religieuse tend à disparaître est symptomatique. Elle indique l'apparition de nouveaux types de comportement à l'Anse. Ces familles viennent de l'extérieur et introduisent des modèles de désintégration sociale que les élites locales peuvent difficilement enrayer. Au mépris que l'on manifeste d'abord envers ces familles — elles ne sont pas considérées comme « acadiennes », elles sont sur « la liste noire » — se substitue graduellement l'indifférence, puis la tolérance. Ces familles sont considérées comme indésirables mais aucune action ne sera prise pour les « rééduquer » ou pour les forcer à émigrer. L'intégration sociale exemplaire de l'Anse est en voie de s'effriter par suite de modèles nouveaux qui sapent les normes morales traditionnelles de la communauté.

GRAPHIQUE 1



Laboratoire de cartographie, Institut de géographie, Université Laval.

Un cas de désintégration familiale

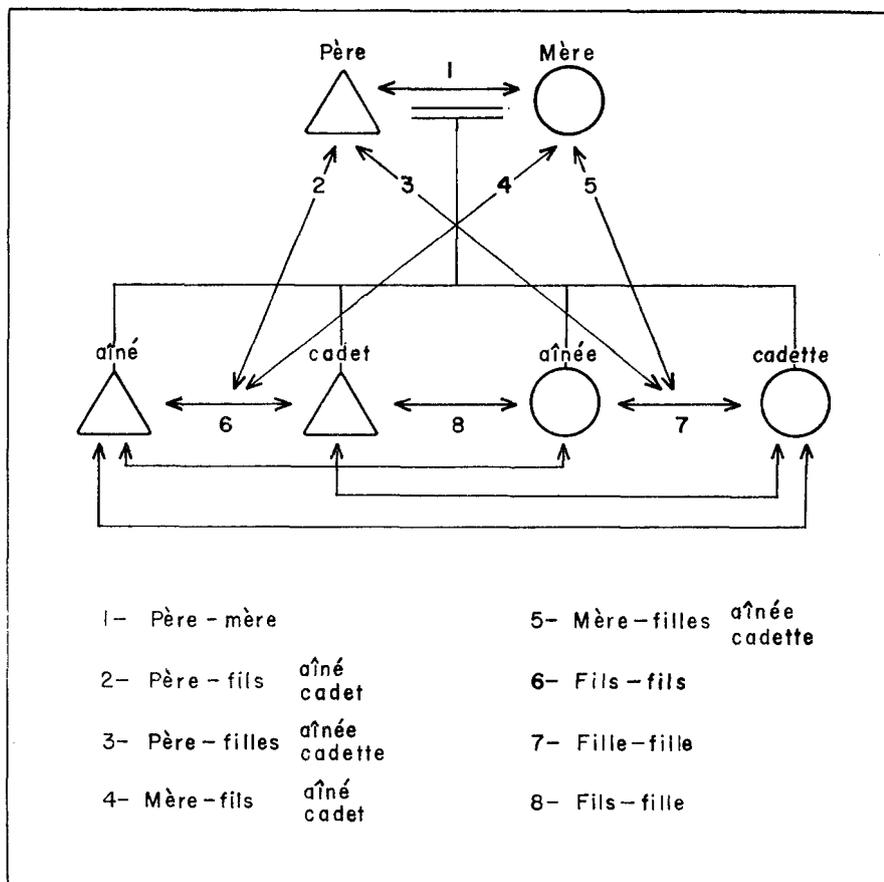
- a. décédée ; histoire d'infidélité ; ne fréquentait plus l'église ;
- b. le mari et la femme : infidélité conjugale ; ne vont plus à l'église ;
- c. ne va plus à l'église ;
- d. ne va plus à l'église ;
- e. a eu une fille naturelle avant de vivre en concubinage dans une localité voisine ; ne va plus à l'église ;
- f. fut « forcée » de se marier hâtivement.

RELATIONS DE FILIATION

Dans l'examen sommaire de ces relations, nous nous inspirons du schéma proposé par Georges Peter Murdock¹ pour l'analyse des relations fondamentales dans une famille nucléaire de quatre enfants dont deux sont des garçons et deux, des filles (graphique 2). Les flèches indiquent la réciprocité de la relation entre chacune des dyades identifiées. Théoriquement, chacune de ces relations dyadiques est différente de l'autre et évolue dans le temps. En effet, au fur et à mesure que les enfants grandis-

¹ Dans son ouvrage *Social Structure*, New-York, Macmillan, 1949.

GRAPHIQUE 2



Laboratoire de cartographie, Institut de géographie, Université Laval.

Relations fondamentales dans la famille nucléaire.

sent, ils acquièrent de l'indépendance à l'égard de leurs parents. Au surplus, les tabous de l'inceste viennent changer la nature des relations affectives entre parents et enfants. Ces tabous sont d'ailleurs aussi puissants dans les relations de parenté du groupe familial plus large.

Ce sont ces relations élémentaires entre les divers couples dyadiques du noyau familial qui nous permettent d'affirmer que cette unité primaire est un véritable système social où existent à la fois l'intimité et la stabilité, tout au moins jusqu'à la période du mariage des enfants. Nous analyserons succinctement les relations parents-enfants et les relations entre les enfants.

a) *Les relations père-fils*

Ces relations sont intimes car le père acadien, en général, se sent près de ses enfants. Le fils agit en toute sécurité en sa présence et ne craindra nullement que son père lui impose des ordres difficiles à exécuter ou se mette en colère. On ne retrouve pas ici le formalisme des relations père-fils qui existe dans les familles canadiennes-françaises par suite d'une certaine « distance émotive » entre le père et ses fils.

Autrefois, le père permettait à son fils, vers l'âge de dix ans, de « toucher les bœufs » sous sa surveillance. Aujourd'hui, il lui permettra, très jeune, de conduire son camion et son auto. Il y a entre le père et le fils une grande confiance et une certaine tendresse qui n'empêchent cependant pas le père d'exercer son autorité. Le père maintient de la réserve dans l'affection qu'il témoigne à ses enfants. Il jouera avec eux, les assoiera sur ses genoux, mais il les embrassera rarement.

On peut dégager certaines constantes dans les relations réciproques entre pères et fils. C'est le père qui exerce la discipline au foyer. Il n'y a pas de relations particulières entre le père et son fils aîné ou son fils cadet. Il entretiendra des relations étroites avec celui ou ceux de ses enfants qui vivent avec lui au foyer ou qui le visitent régulièrement. Si le père a tendance à mettre tous ses enfants sur un pied d'égalité quand ils sont jeunes, il exprimera certaines préférences lorsqu'ils sont devenus indépendants. Par exemple, il sera enclin à apprécier davantage « la compagnie » de ceux qui « ont mieux réussi » que les autres (le prêtre, l'homme de profession, l'homme d'affaires, l'ouvrier qualifié, le contremaître, etc.). Cette préférence, au lieu de reposer sur une réalisation professionnelle, pourra être déterminée par son intérêt pour sa bru. Par ailleurs, cette préférence n'entraîne pas l'exclusion des autres. Le chef de famille sera souvent enclin à aider celui qui est moins fortuné ou celui qui éprouve des difficultés financières. Son aide pourra prendre des formes diverses. Il pourra aider l'un à se construire une maison, donner de l'argent à un autre qui a eu une malchance (maladie, accident, désastre), ou à un autre encore donner un lopin de terre qu'il pourra cultiver ou une portion de terre à bois qu'il pourra exploiter.

Durant l'enfance. La population des adultes en général est d'avis que si le père n'est pas assez autoritaire envers ses enfants lorsqu'ils sont jeunes, les parents auront à s'en repentir plus tard. Un père qui participe activement à l'éducation de ses enfants surveillera de près leur travail à l'école et leurs manières à table. Les quelques hommes pratiquant les professions libérales et les hommes d'affaires disposent de peu de temps pour participer d'une manière active à l'apprentissage des enfants. L'absence psychologique du père dans ces milieux est notoire. Le père qui travaille à l'extérieur (il y en a 25 à l'Anse) ne peut pas exercer toutes ses fonctions.

Dans ces cas, c'est la mère qui le remplacera en assumant les difficultés de ce double rôle.

Durant l'adolescence. Autrefois et encore aujourd'hui, les parents n'abordaient jamais avec leurs enfants les questions touchant le sexe. Ils estimaient qu'ils devaient garder le silence le plus complet sur ces questions. Les parents ne croyaient pas que c'était leur responsabilité d'informer leurs enfants des « vérités de la vie » ni de les initier à leur vie d'adulte. Les familles qui dérogeaient à cette ligne de conduite n'étaient pas considérées comme distinguées. Seules les familles aux mœurs larges informaient leurs enfants de ces questions. Aujourd'hui cependant les parents prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités à ce sujet. Ils sont aussi plus larges envers leurs enfants. Le jeune de treize ou de quatorze ans a plus de liberté, obtient plus de permissions et de faveurs que jadis.

Après le mariage. Si le fils demeure sous le même toit que son père et qu'il n'est pas encore chef de famille, il sera sous l'autorité du père même après son mariage. S'il demeure dans une autre maison, le père sera plus distant à son égard et ce dernier sera surtout préoccupé par sa propre famille.

b) *Les relations père-fille*

Enfance. Le père est aussi sévère pour ses filles que pour ses garçons. Il a envers elles les mêmes attitudes. Comme elles sont en général plus dociles, elles sont plus faciles à élever.

Adolescence. Durant l'adolescence, même si les jeunes filles fréquentent à peu près les mêmes lieux d'amusement que les garçons, elles font l'objet d'une plus étroite surveillance. Elles doivent demander la permission pour sortir en compagnie d'un ami ou d'un ou plusieurs couples. La relation père-fille durant l'adolescence est une relation distante. Toute autre attitude de la part du père serait mal vue et désapprouvée. À mesure que la jeune fille grandit, les marques d'affection diminuent pour disparaître bientôt complètement. D'un père que l'on verrait embrasser sa fille, on dirait qu'il a « commis un péché ».

Après le mariage. Si le père s'entend bien avec son gendre, il ira l'aider dans l'exécution de certains travaux autour de la maison. S'il est retraité et que ses filles ont des enfants, il ira les visiter presque chaque jour. De cette façon, il entretiendra une relation très étroite avec ses petits-enfants.

c) *Les relations mère-enfants*

Nous avons déjà fait allusion au rôle de la mère au foyer. Elle est la gardienne des traditions, elle assume la principale responsabilité dans la transmission des valeurs. Elle est celle qui prête l'oreille aux problèmes

de ses enfants et les console dans les moments difficiles. En un mot, elle veille au bien-être matériel et psychologique des enfants. Elle est le centre affectif de la famille. Souvent même, particulièrement dans les familles nombreuses, son rôle de mère surpasse en importance son rôle d'épouse. C'est à elle qu'incombe aussi l'obligation d'enseigner aux enfants les principes religieux et les prières. Elle leur enseigne à se signer, elle leur répète les invocations qui protègent dans les moments difficiles.¹ Voici, tiré de nos notes sur le terrain, un exemple de vertu maternelle :

« Cette mère de famille était très nerveuse après qu'elle eût appris l'accident de chasse qui tua un de ses fils et blessa son mari. Après que le prêtre lui eût expliqué l'aspect surnaturel de l'accident, elle se soumit entièrement à la volonté de Dieu. Voici, essentiellement, comment elle raisonnait : « C'eût été plus désastreux encore si j'avais perdu mon mari en même temps que mon fils. Je suis chanceuse d'avoir trois autres enfants. Cet accident aurait pu arriver à une famille qui n'avait qu'un seul enfant. » Devant le courage et la force morale de cette femme, tous les Acadiens de la région étaient d'accord pour dire que son fils était déjà au ciel et qu'il la protégeait. »

d) *Les relations parents-enfants*

Nous étudierons l'évolution des relations entre parents et enfants par le biais du tutoiement et de l'obéissance. On verra que le rapprochement entre parents et enfants est la résultante de valeurs plus libérales et d'une meilleure compréhension, de la part des parents, de leur rôle d'éducateurs durant le processus de socialisation.

Le tutoiement des parents. « En 1890, dit un informateur, quand ma mère parlait à mon père, elle l'appelait par son premier nom et lui disait toi... » Mais à cette époque, la plupart des parents se vouvoyaient. Dans tous les cas, les enfants disaient toujours « vous » en s'adressant à leurs parents. Un jeune qui aurait dit « toi » en s'adressant à ses parents aurait été battu car le tutoiement était interprété « comme un affront et une insulte ».

Jusqu'aux années 1920, tous les enfants de l'Anse vouvoyaient leurs parents. Vers cette époque, les enfants de deux ou trois familles commencèrent à dire « tu » à leur père et à leur mère. Bien que permis dans certaines familles, le tutoiement était considéré par la plupart comme un signe de manque de respect envers les parents. Une mère de famille aurait dit de ses jeunes voisins qui tutoyaient leurs parents : « bande de mal élevés que vous êtes ». Aujourd'hui, le « tu » est généralisé et les enfants ne tutoient pas seulement leurs parents mais les adultes en général. Les jeunes réservent le « vous » au curé, au maître d'école et à l'institutrice.

L'obéissance. Les enfants de la génération précédente étaient davantage soumis à leurs parents. Les parents exerçaient sur eux un contrôle

¹ Par exemple : « Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ».

presque absolu. Aujourd'hui, les enfants veulent tous faire la même chose, veulent tous les mêmes privilèges. La discipline est plus souple et les parents font preuve de plus de compréhension. Les enfants peuvent regarder la télévision dans la soirée, ils peuvent veiller avec les invités, ils ont la permission d'entrer plus tard le soir, etc. Encore vers 1925, un jeune ne pouvait pas, avant l'âge de seize ans, obtenir la permission de sortir du foyer le soir après souper, et encore moins du village. Aujourd'hui, même un jeune garçon de dix ans obtient la permission d'aller au restaurant après souper.

RELATIONS ENTRE ENFANTS

Possédant des données trop fragmentaires sur les relations entre sœurs, nous nous en tiendrons uniquement aux relations entre frères.

On désigne le statut de frère aîné par « mon grand frère » ou « le plus vieux », et celui de frère cadet par « mon petit frère ». En parlant du benjamin, on dira « le plus jeune », ou « le bébé », ou encore « le bébé de la famille ». Les frères s'interpellent par leur prénom. Ils jouent ensemble jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans. Par la suite, ils ont tendance à appartenir plutôt à des groupes d'amis qui ne sont pas nécessairement, comme autrefois, voisins. Depuis la consolidation des écoles rurales, les jeunes d'un village se lient d'amitié avec ceux des autres villages. Ils entretiennent, en dehors des heures d'école, des relations sociales et sortent ensemble. Ainsi, le cercle des amis s'étend au-delà du voisinage immédiat et de la communauté elle-même. Presque tous les jeunes le long de la Baie se connaissent parce qu'ils fréquentent la même école centrale supérieure, à Chartierville.

Si, au début du siècle, les adolescents de quinze ou seize ans avaient la permission de sortir le soir après le souper, ils étaient confinés au village et devaient revenir avant neuf heures. Les jeunes se réunissaient alors dans des maisons reconnues pour l'entrain et la bonne humeur. On chantait, on jouait aux cartes et on faisait de la musique (harmonium, accordéon, violon, piano et « musique-à-bouche »). Aujourd'hui, les jeunes du même âge et des deux sexes ont facilement la permission de sortir du village le soir et peuvent même revenir au foyer à des heures tardives !

III

LES PREMIERS STADES DE LA SOCIALISATION

1. *La naissance et les premiers soins*

Dans les années 1900, il y avait très peu de médecins dans le comté de Stirling. Si une mère enceinte pouvait s'assurer les services d'un

médecin, c'est lui qui mettait au monde l'enfant au logis, assisté d'une sage-femme. Lorsqu'il n'y avait pas de médecin, c'est la sage-femme elle-même qui accouchait la mère, aidée d'une parente ou d'une voisine. La sage-femme était d'âge mûr et possédait une grande expérience dans le soin des malades. L'une d'elles, « Madeleine à Cargo », s'est acquise une réputation très enviable, ayant mis au monde 1,100 enfants durant sa carrière. Une autre, « la vieille Chantale », ou « Chantale à Marin », s'est aussi acquise un grand prestige dans l'exercice de sa profession.¹

Dans la plupart des cas cependant, la mère n'était « suivie » par le médecin ni durant sa grossesse ni après la naissance du bébé. Le bébé n'était examiné par le médecin que lorsqu'il avait une maladie sérieuse. Le premier dimanche après sa naissance, l'enfant était baptisé à l'église paroissiale, ordinairement par le curé, parfois par un prêtre apparenté à l'enfant. Les parrains et marraines étaient choisis parmi les parents ou les proches amis. À son baptême, l'enfant portait des habits blancs spéciaux de fabrication domestique, dont un jupon et une robe brodée, très longs, et un châle fait d'un tissu blanc soyeux brodé à l'encolure ou tricoté. Le bonnet et les chaussons étaient aussi tricotés.

Les enfants étaient nourris au sein. La mère devait éviter « les aliments aigres » pour ne pas donner de coliques à son enfant. Si la mère était bien portante, elle nourrissait son enfant durant une année entière. Sinon, vers l'âge de quatre mois, on commençait à donner à manger à l'enfant de la « bouillie ». Cette bouillie était faite de pain détrempe dans du lait bouilli et sucré. On la servait à la cuillerée. Si l'enfant refusait de manger à la cuiller, on plaçait la bouillie dans un linge que l'on donnait à sucer à l'enfant. Cette « bouillie » était parfois servie même si l'enfant était nourri au sein ou à la bouteille.

Durant toute la première année et même plus longtemps encore, l'alimentation des jeunes était peu variée. C'est alors que l'on commençait à donner à l'enfant des patates écrasées et qu'on lui servait d'autres légumes et de la viande broyée. À cette époque, la digestion des enfants était souvent pénible. Ils pleuraient souvent la nuit. Il fallait les consoler de toutes sortes de manières. La plus populaire était le « berceau », petit lit de bois monté sur berceaux de bois. Il existait plusieurs techniques de « berçage » mais l'une des plus fréquentes, utilisée par la mère durant le jour, était d'activer le berceau du pied tout en vaquant à ses occupations. Elle gardait l'enfant près d'elle, dans la cuisine, durant toute la journée. Lorsqu'elle était debout, elle se servait de l'une ou l'autre des « amarres » attachées à chaque poteau du berceau pour bercer l'enfant tout en continuant son travail. S'il y avait une grand-mère dans la maison, c'était

¹ D'autres sages-femmes réputées dans la région furent « Marie à Siphore », « Marie à Centurien » et « Maguite à Ben ».

elle qui avait la responsabilité d'endormir les enfants dans leurs berceaux en chantant, ou encore de les consoler en les berçant.

La nuit, l'enfant couchait dans un petit lit placé du côté de la mère dans la chambre des parents. S'il s'éveillait et qu'il pleurait, la mère se levait pour le bercer sur ses genoux dans une chaise berçante gardée dans la chambre des parents pour cette fin.

2. *Les habitudes de propreté*

La mère enseignait très tôt à ses enfants la propreté. Dès l'âge de six mois, on mettait l'enfant « sur son pot ». On l'entraînait aussitôt que possible à être propre à l'heure des repas, au lever et au coucher. Si l'enfant était surprotégé durant son bas âge, il apprenait assez tôt à conquérir son autonomie puisque d'autres enfants survenaient à une cadence rapide, environ à tous les dix-huit mois. Les plus jeunes étaient surveillés dans leurs ébats par les aînés. Les parents fabriquaient eux-mêmes les jouets (« amusettes ») de leurs enfants. Ces jouets se rapportaient à des activités de la vie courante. Par exemple, avec des rouleaux de fil, on construisait des charettes, des petits bœufs, des charretiers, des traîneaux. Les jouets, remplis de signification, établissaient des liens avec les objets, les situations et les activités du milieu ambiant.

3. *L'exercice de la discipline*

Par tempérament, l'Acadien est plutôt doux, presque passif. C'est très rare qu'on verra deux Acadiens se disputer. Ce trait de caractère se manifeste dans les techniques de contrôle des enfants au foyer. Rappelons d'ailleurs que c'est la mère qui, en l'absence du père, est responsable du maintien de la discipline à la maison.

On gardait bien jadis, derrière le poêle de fonte, « une palette » plutôt destinée à inspirer la crainte chez l'enfant et à le stimuler à l'obéissance qu'à le frapper. Les punitions corporelles peu fréquentes étaient données avec la main. Lorsqu'on utilisait le bâton, c'était pour « fesser », sans dévêtir l'enfant. On considérait « le flâlage » bien plus comme un manque de contrôle et de caractère chez le parent que comme une punition nécessaire à la correction de l'enfant. Ordinairement la menace du bâton suffisait. En tapant du pied et en criant pour demander l'obéissance, la mère était sûre d'être écoutée.

Voici encore des notes de conversation avec des informateurs locaux :

— « Est-ce que vous grondiez vos enfants » ? — « Des fois, il fallait gronder sévère. Des fois, il fallait *flâler*, ils étaient têtes dures ». — « Avec la main ? » — « Oui, avec la main. Je n'ai jamais *flâlé* beaucoup avec un bois. En tapant du pied et en parlant fort, ils savaient ce que je voulais dire ». — « Disiez-vous, des fois : quand ton père va arriver, tu vas attraper une volée ? » — « Non, non,

j'étais là, dret icitte moi, et pis je leur baillais leur sentence tout drette. J'ai jamais guetté que leur père était venu pour les r'prendre ». — « Lorsque vous les r'preniez, vous, est-ce que votre mari s'en embarrassait (lorsqu'il était de retour) ? » — « Ben non, il était toute la journée parti, des fois, n'est-ce pas ? Lui ne s'en embarrassait point. »

On s'attendait à ce que les enfants, une fois au lit le soir, gardent le silence et s'endorment le plus vite possible. À la table, la discipline était également stricte. Les enfants devaient s'approcher de la table seulement après que le grand-père et la grand-mère se fussent assis. Ils devaient manger tout le contenu de leur assiette, parler seulement pour demander de la nourriture et sortir de table seulement lorsque le repas était terminé. L'enfant devait éviter de se salir ou de tacher la nappe en mangeant.

Lorsque l'enfant était obéissant et rendait des petits services, on le récompensait en lui donnant un fruit, un légume ou une gâterie. Dans certaines circonstances, on lui donnait « un sou » qu'il s'empressait de mettre dans une tirelire. En cas de désobéissance, les formes les plus courantes de punition étaient et sont encore les privations. On pourra, par exemple, envoyer un enfant se coucher plus tôt qu'à l'accoutumée, mais on ne le privera jamais d'un repas complet. On pourra le priver d'un dessert ou d'une gâterie, l'empêcher d'aller au cinéma ou de regarder la télévision. On pourra lui refuser une sortie et même, à l'occasion, le priver de son allocation monétaire hebdomadaire. Les sentiments de honte et de culpabilité sont très peu souvent invoqués pour corriger un enfant.

4. *L'apprentissage des tâches d'adulte*

Une des meilleures façons pour les enfants de se faire apprécier et de gagner l'estime des adultes était d'assumer des responsabilités et des tâches proportionnées à leur âge. Ainsi, la petite fille commençait par esuyer puis apprenait à laver la vaisselle (« les plats »). Un peu plus tard, elle lavait le plancher (« la place ») le samedi, qui était la journée prévue, dans la chronologie des tâches domestiques, pour effectuer le ménage de la semaine, épousseter et laver les planchers.¹ À cet âge, elle obtenait le privilège de faire la cuisine. Elle apprenait à cuire le pain, à peler et faire cuire les légumes, à faire de la soupe, à cuire des gâteaux et des tartes. S'il n'y avait pas de garçon en âge d'aider, la petite fille de onze ou douze ans participait aux travaux de la ferme : traire les vaches, nettoyer l'étable, sarcler le jardin, remplir la boîte à bois, cueillir les petits fruits, mener

¹ Voici quelle était la répartition traditionnelle des tâches domestiques selon les jours de la semaine : le lundi : le lavage et le repassage ; le mardi : la cuisson ; le mercredi : le « petit » ménage ; le jeudi : les travaux de reprisage, de couture ; le vendredi : la cuisson des gâteaux et pâtisseries ; le samedi : le « grand » ménage avec lavage et cirage des planchers ; le dimanche : seulement la préparation des repas.

les vaches aux pâturages (« au parc »). C'étaient là les travaux que devaient assumer tous les jeunes de cet âge,¹ sans distinction de sexe, sans avoir à recevoir d'ordre, car c'étaient des travaux routiniers. Les jeunes de cet âge aidaient durant le temps des foins, des récoltes et des boucheries.

Aujourd'hui, dit-on, les enfants trouvent toutes sortes d'excuses pour ne pas participer aux travaux de la maison et, la discipline des parents étant plus relâchée, ils gagnent ordinairement ces derniers à leurs points de vue. D'ailleurs, plusieurs des tâches autrefois réservées aux enfants ont disparu. On chauffe à l'huile ; on achète les légumes à l'épicerie ou chez le marchand général ; on ne garde plus d'animaux et on ne cultive plus la ferme ; les tâches domestiques ne sont pas aussi onéreuses. L'automatisation des tâches ménagères (« machine à laver les plats », laveuse et sècheuse automatiques, aspirateur, cirreuse à plancher, etc. . . .) a non seulement transformé la routine de l'apprentissage de la jeune fille mais a aussi accordé à la mère plus de temps libre. Le jeune garçon, de son côté, ne sait pas toujours comment occuper ses loisirs. Puisque son père a une occupation rémunérée, il n'a plus à assumer de tâches particulières autour de la maison. C'est une des raisons pour lesquelles plusieurs chefs de familles tiennent à ce que leurs enfants travaillent durant la période des vacances.

5. *La scolarisation*

Dans « l'ancien temps », il fallait se rendre à l'école à pied et les enfants s'y inscrivaient lorsqu'ils avaient six ans révolus. Les cours commençaient à l'automne, après les moissons et les récoltes, vers la mi-octobre, pour se terminer vers la mi-décembre. Les cours reprenaient en janvier et se poursuivaient en février et mars pour ceux qui demeuraient assez près de l'école. Pour ceux qui demeuraient à plus d'un mille, l'école commençait (« braquait ») au mois d'avril et se terminait à la fin de juin. Pour la plupart, l'année scolaire durait donc cinq mois. Quant à ceux qui fréquentaient l'école durant huit mois, « ils attrapaient plus d'études que les autres ».

Les enfants devaient d'ailleurs s'absenter de temps à autre durant l'année scolaire, pour raisons de maladie, d'aide aux parents, de tempêtes. Les enfants allaient à l'école durant cinq ou six ans. Seuls, quelques privilégiés atteignaient le *Grade D* (9^e année). À ce stade, les filles devenaient maîtresses d'école, les garçons se rendaient au collège pour entreprendre un cours classique (« afin de devenir prêtres ») ou un cours commercial. « Avec un grade neuf, dans c'temps-là, c'était quelqu'un qui était étudié (instruit) », affirmera une informatrice.

¹ Les garçons commençaient deux ou trois ans plus tôt que les filles.

Même si les enfants n'allaient pas à l'école longtemps durant l'année et qu'ils étaient retirés de l'école assez tôt, l'éducation était valorisée et les parents espéraient que leurs enfants en tirent les plus grands bénéfices possibles. D'ailleurs, plusieurs mères de familles, comme nous l'avons noté, avaient été elles-mêmes maîtresses d'école. L'Anse est reconnue pour ses hauts niveaux de scolarité lorsqu'on la compare aux autres communautés acadiennes. Aujourd'hui, les parents ont tendance à retirer un enfant de l'école plus tôt s'il est « un doubleur » ou réussit mal en classe. On croit qu'il vaut mieux le laisser travailler que de le « laisser user ses fonds de culotte ». Les familles peu fortunées, en particulier, bénéficieront de l'aide financière que ces enfants seront en mesure d'apporter.

IV

CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE ET LES FONCTIONS DE LA FAMILLE

Dans les sections les plus peuplées de la Nouvelle-Écosse, le mouvement vers l'industrialisation et l'urbanisation a créé un nouveau type d'habitat. Dans des régions encore rurales comme celles de l'Anse, les changements les plus apparents ne se manifestent pas dans la structure écologique mais plutôt dans les institutions sociales et les structures mentales. Notons ici quelques-uns des changements dans la structure et dans les fonctions de la famille.

1. *L'importance nouvelle de la famille conjugale*

Depuis que le système d'héritage a perdu sa signification traditionnelle à l'Anse, la famille conjugale est devenue l'unité familiale la plus importante. Ce type de famille se caractérise d'abord par la limitation du pouvoir du chef. Celui-ci n'exerce son autorité sur ses enfants mineurs que pour certaines activités. D'ailleurs, dans plusieurs foyers, la mère partage avec son mari les fonctions de direction de la famille. À mesure que s'est effectué le passage du régime économique de subsistance à un régime économique où domine le salaire, plusieurs chefs de famille ont été obligés d'aller travailler à l'extérieur. Les occupations du milieu se sont diversifiées mais sont demeurées insuffisantes. Des chefs de famille ont été obligés d'émigrer pour des périodes plus ou moins longues. La mère est alors demeurée seule à la maison pour assumer des fonctions autrefois réservées au père. Les déplacements du chef de famille provoqués par l'évolution technologique ont ainsi entraîné un nouveau rôle de la mère au foyer. Ce rôle est si puissant que nous pourrions énoncer l'hypothèse qu'il existe maintenant dans le système de parenté acadien de véritables tendances matriarcales. Ces tendances, nous avons pu les observer à partir de quatre

indices principaux : la participation prédominante de la mère à la socialisation des enfants ; la détermination des relations sociales de la famille par la mère ; la définition par la mère de l'univers des besoins et des aspirations ; la « domestication » de l'époux.

L'importance nouvelle de la mère a eu pour résultat de démocratiser les relations entre le mari et la femme et de créer un rapprochement encore plus grand entre la mère et les enfants. Certaines mères qui sont des « immigrantes » à l'Anse ne s'entendent pas trop bien avec leurs beaux-parents et orientent les visites sociales exclusivement du côté de la parenté maternelle. Ces femmes, d'ailleurs, s'identifient très peu avec la parenté paternelle. Elles iront jusqu'à affirmer que la parenté inclut les « parents de sang » et non les parents par alliance. Au moins sept ou huit mères de famille ont exprimé devant nous cette opinion. À notre connaissance, aucun chef de famille ne partage cette attitude. Pour celui, en effet, qui est né à l'Anse, qui a grandi dans un système où la parenté paternelle a plus d'importance et où la grande famille inclut tous les parents consanguins et alliés en ligne directe et collatérale, la descendance bilatérale de tout Ansois ne fait aucun doute.

L'univers social de la famille. La mère de famille exerçant une autorité de plus en plus grande sur les visites familiales et les relations sociales de la famille, elle définit ainsi l'univers social plus large dans lequel la famille s'insère. C'est de plus en plus la mère qui choisit les amis et les parents à visiter. C'est aussi elle qui filtre les visiteurs au foyer. C'est elle qui décide d'organiser des réceptions et des soirées de famille et qui dresse la liste des invités.

Dans un certain nombre de familles se manifeste une opposition entre les conceptions touchant l'importance de la famille dans la société. Dans ces familles, les relations époux-épouse deviennent tendues parce qu'elles ne s'intègrent plus dans un schéma familial de comportement. Ces relations s'orientent selon des aspirations et des conceptions individuelles. Une tendance apparaît nettement : c'est la dissociation des sexes dans les activités sociales : loisirs, associations, sorties, sports, passe-temps favoris.

L'univers des besoins et des aspirations. La famille ne vivant plus dans une économie de subsistance, les biens et les services dont elle a besoin pour assurer sa survie doivent être acquis sur des marchés, avec de l'argent. C'est la mère de famille qui joue de plus en plus le rôle d'économiste du foyer. Vivant dans un univers local où prédomine la communication entre les femmes, elle est plus sensible que son mari au contrôle social. Elle perçoit mieux que lui les biens que la famille doit posséder pour maintenir son statut et l'améliorer si possible. En d'autres termes, c'est elle qui définit l'univers des besoins de la famille dans ses modes de consommation. Bien plus, par ses projets pour l'avenir de la famille — éducation des enfants,

achat de mobilier et d'appareils ménagers, automobile, elle définit le contenu des aspirations familiales.

La « domestication » de l'époux. Le mari travaille maintenant à des heures fixes. La femme peut donc compter sur lui pour rendre de petits services dans la maison. Le mari essuiera la vaisselle, époussettera la cuisine et la maison, fera les courses. Si la mère doit sortir tôt après le souper, il verra lui-même à s'occuper des enfants. À l'occasion, il surveillera leur repas. Le mari, s'il participe de moins en moins à la socialisation des enfants, assume de temps à autre des tâches domestiques traditionnellement réservées à la femme. Cette forme d'aide a permis à la mère de jouir de plus de loisir au foyer et de plus de liberté de mouvement à l'extérieur de la maison, même durant la période de croissance des enfants.

Pour résumer, il est manifeste que le « ménage » coïncide maintenant avec la famille élémentaire. À l'intérieur de celle-ci, les relations époux-épouse sont de plus en plus démocratiques. Le leadership de la femme au foyer est le signe de tendances matriarcales naissantes. La structure traditionnelle tend néanmoins à se perpétuer dans ses aspects formels par la persistance de la technonymie, de la patrilinéarité et de la patri-localité. De plus en plus, par contre, les jeunes familles s'affranchissent de leurs obligations à l'égard de la famille paternelle pour accorder autant d'importance aux parents maternels qu'aux parents paternels. Enfin, le système devient de plus en plus perméable aux influences du milieu externe, particulièrement en ce qui a trait au choix des futurs époux.

2. *Les changements dans les fonctions de la famille*

La plupart des fonctions traditionnelles de la famille acadienne ont donc été modifiées par l'avancement technique, les changements économiques et les réactions en chaîne que ceux-ci ont entraînées. Ces modifications des fonctions de la famille s'expriment à tous les niveaux. La famille n'est plus une unité de production, et elle assume seulement en partie ses fonctions protectrices, religieuses, récréatives et culturelles.

La famille n'est plus une unité de production. La famille n'est plus une unité économique pourvoyant par ses activités productrices aux besoins de la famille. Elle ne se suffit plus à elle-même. Au contraire, elle doit acheter tous les biens de consommation que les normes locales définissent comme nécessaires pour maintenir un statut social et une réputation. De plus en plus, ces normes sont difficilement réalisables à la suite de l'écart grandissant entre le niveau du revenu disponible, qui est stable ou à la baisse, et le niveau des besoins subjectifs qui est constamment à la hausse.¹

¹ Pour une analyse des distinctions entre les notions de « condition de vie », « besoin » et « aspiration », voir M.-Adélar TREMBLAY et Gérald FORTIN, *Les comportements économiques des familles salariées du Québec*, Les Presses de l'Université Laval, 1964.

Le père est devenu le seul pourvoyeur de la famille et son salaire représente le niveau de vie de la famille. La contribution des enfants qui travaillent est négligeable ou inexistante. L'économie de salariat qui est en voie de s'implanter à l'Anse, en plus de susciter une différenciation sociale plus complexe, fait apparaître pour la première fois le phénomène de la misère et de la pauvreté.

La famille a perdu ses fonctions protectrices. L'économie de marché, telle qu'elle apparaît dans cette région, fait apparaître des couches prolétariennes. Ces « prolétaires » n'ayant pas reçu l'apprentissage technique qui leur permettrait d'accéder à ces fonctions spécialisées de production dans les villes de la province, sont particulièrement vulnérables en périodes de chômage. La pauvreté chronique, de son côté, s'accompagne de phénomènes de dépersonnalisation et de désintégration sociale.¹ Puisque la famille a perdu sa polyvalence professionnelle — laquelle s'exprimait tant par un cycle d'activités de production liées aux différentes saisons que par la participation active de chacun à l'effort global —, est de plus en plus incapable de garantir la sécurité économique de ses membres. Comme cette fonction sécuritaire disparaît dans la plupart des familles salariées, elle neutralise aussi, par voie de conséquence, l'obligation d'entraide qui existe à l'intérieur du groupe de parenté. L'aide financière doit alors provenir de la municipalité qui impose des taxes de plus en plus lourdes aux propriétaires fonciers au fur et à mesure que la pauvreté augmente. Si, en dernière analyse, c'est la communauté tout entière, plutôt que le seul groupe parental, qui contribue au maintien de la famille, accordant ainsi plus de stabilité aux diverses formes d'aide, il faut cependant noter que les normes de soutien sont minimales et qu'elles n'assurent que la survivance biologique. En même temps que naissent ces formes étatiques d'aide, particulièrement en ce qui a trait à l'indigence, apparaissent un sentiment et une conscience de classe. La famille pauvre se sait différente des autres : elle éprouve de la gêne et un sentiment d'infériorité.

Les fonctions protectrices de la famille qui s'exprimaient autrefois dans les cas de maladie, d'accident, de chômage, de nécessité et d'indigence, sont assumées par diverses institutions publiques. Ces changements entraînent de nombreuses répercussions psychologiques chez les membres de la famille. Les membres d'une même famille ne se sentent plus aussi responsables les uns des autres. Apparaissent pour la première fois, en Acadie, des conflits d'allégeance et des ruptures profondes à l'intérieur d'une même famille. Cette individualisation des personnes vivant sous

¹ Pour une analyse de l'influence de la pauvreté sur la désintégration de la société, voir : M.-Adélar TREMBLAY et Émile GOSSELIN, « Le continuum pauvreté-prospérité : son utilité en tant qu'indicateur de désintégration sociale », *Service social*, IX, 3, 1960, 3-28 ; aussi Émile GOSSELIN et M.-Adélar TREMBLAY, « Loomervale : un cas de désintégration sociale », *Recherches sociographiques*, I, 3, 1960, 309-342.

le même toit fait naître un pluralisme d'attitudes et de comportements familiaux. La structure traditionnelle de l'autorité disparaît pour faire place à des structures démocratiques. Les enfants ne se sentent plus aussi fortement obligés envers leurs parents. Ils n'acceptent pas spontanément leurs idées et leurs points de vue qu'ils considèrent comme « vieux » et « dépassés ». Les jeunes, pour la première fois, constituent un « groupe de référence » qui ne se définit pas en fonction de la génération précédente. Ils ont même une conception de leur allégeance ethnique qui est différente de celle de leurs parents. Ces derniers jugeaient de tout en fonction de normes religieuses et de la survivance ; les jeunes évaluent les situations et les personnes en fonction de bénéfices personnels et du confort. La survivance du groupe les laisse indifférents.

La famille n'est plus une unité de pratique religieuse. Autrefois, la famille était l'unité de base de la paroisse ; aujourd'hui cette unité est l'individu. Le caractère « sacré » de l'autorité parentale de même que la « mission » de la famille faisaient du groupe familial un puissant cadre de valeurs et de conduites religieuses. Dès sa naissance, l'individu était absorbé dans un groupe qui décidait pour lui. Si cette fonction première de la famille existe toujours, de plus en plus les jeunes veulent repenser par et pour eux-mêmes les vérités et les principes de conduite qu'on leur propose. Un grand nombre de jeunes ne veulent plus prendre pour acquis les enseignements et les témoignages de leurs parents. Ils veulent faire pour leur propre compte une nouvelle expérience. L'affaiblissement du sentiment religieux se manifeste par une baisse de la pratique religieuse, publique et privée, et par des attitudes religieuses nouvelles. En outre, certaines coutumes qui exprimaient de profondes croyances sont en voie de disparaître. Autrefois, lorsqu'une mère changeait les vêtements (« les hardes ») de son enfant, elle le signait du signe de la croix. De même, le père bénissait le pain, avant de le trancher, pour rendre grâce à Dieu « d'avoir une table bien garnie » et l'implorer « de ne jamais devenir indigent ». On ne manquait jamais de réciter une prière au son de l'Angélus le matin, le midi et le soir. On pourrait énumérer bien d'autres coutumes semblables, elles aussi disparues. Ce que l'on observe maintenant, c'est une atomisation de pratiques religieuses qui étaient autrefois familiales : prières en famille, messe dominicale, assistance aux vêpres, fréquentation des neuvaines. L'éducation religieuse formelle tend à être transférée à l'école. Les associations religieuses regroupent les individus selon leurs intérêts et leurs statuts. Le pôle d'attraction de la vie religieuses s'est déplacé de la famille vers l'individu.

Les nouveaux agents de loisir. La société technologique multiplie des formes de loisir qui atteignent les groupes de population les plus éloignés des centres urbains. Les nouveaux loisirs par la parole mécanisée et par

l'image transforment les habitudes de vie et de pensée. Par eux, la mentalité acadienne est en contact avec des influences du monde extérieur et elle en subit le contre-coup. En outre, les loisirs, là comme ailleurs, sont de plus en plus commercialisés et entraînent des types d'activités nouvelles.¹ Il n'y a pas lieu de récapituler ici toutes les activités de loisir pratiquées à l'Anse. Notons seulement qu'elles prennent toutes place en dehors du cadre familial et qu'elles constituent les grands véhicules de changements dans la mentalité et les modèles de conduite.

La famille : carrefour où se définit un nouveau genre de vie. Nous avons noté un grand nombre de situations qui révèlent une rupture entre le passé et le présent, entre la tradition et le « progrès ». Les relations entre les époux se modifient. Les relations entre les parents et les enfants tendent à devenir démocratiques. Les enfants acquièrent un statut d'adulte beaucoup plus tôt : le fait d'obtenir un travail salarié assez jeune leur permet d'acquérir une certaine indépendance économique et de s'affranchir de la tutelle parentale. L'apprentissage de l'amour sans la surveillance étroite des parents en est un autre exemple. L'influence grandissante des compagnons de travail et des divers groupes d'intérêt vient diminuer celle qu'avaient autrefois les parents et le groupement familial.

Tous ces indices révèlent qu'un nouveau genre de vie est en train de modifier le cadre familial. Ce genre de vie réussira-t-il à maintenir les liens de solidarité qui cimentaient les membres de la famille ? Permettra-t-il une nouvelle prise de conscience ethnique ? Va-t-il briser toute attache avec le passé ? Voilà autant de questions dont la réponse n'est pas simple. Les premières conséquences de cet esprit nouveau dans la famille sont bien apparentes et facilement identifiables. Nous en avons indiqué quelques-unes. Une double question demeure. Ces structures et ces fonctions nouvelles sont-elles transitoires ou permanentes ? Si elles sont transitoires, sur quelles formes nouvelles débouchent-elles ? Sont-elles, en définitive, une réponse intermédiaire à un processus d'adaptation plus long et plus diversifié ? Au contraire, tendent-elles vers la stabilité jusqu'à ce que de nouvelles structures économiques viennent les remettre en question ?

M.-Adélarde TREMBLAY

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

¹ Voir, M.-Adélarde TREMBLAY et Gérard FORTIN, « Les loisirs de la famille salariée dans la société technique », *Service social*, 12, 1-2, janvier-septembre 1963, 28-55.